AIR MARINE
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 289.119,75 euros
Siège social : 305 avenue de Mont de Marsan
33850 LEOGNAN
381 365 063 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Contexte général

AIR MARINE cible les marchés des prestations par drone dans un contexte de développement réglementaire et technologique hyperactif. Les attentes sociétales stimulent les recherches sur la mobilité des objets car notre civilisation va faire face à des défis d'encombrement des villes et des voies de circulation terrestre. La voie aérienne est la meilleure alternative aux problématiques de transport des objets et d'accessibilité pour observer ou pour traiter une situation.

Le drone répond à des attentes sociétales pressantes de désengorgement de trafic terrestre, de sécurité des personnes, de réduction d'impact carbone, d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts.

AIR MARINE s'appuie sur sa culture aéronautique et sa puissance opérationnelle pour conquérir les marchés des missions nouvelles ou complexes qui émergent et qui offrent des marges bénéficiaires significatives.

Afin d'opérer cette conquête, AIR MARINE construit son business modèle qui est basé sur le maillage opérationnel serré qui assure la proximité du service, la qualité et la compétitivité.

L'exercice 2017 fut consacré à la structuration de notre entreprise pour répondre aux attentes du marché de la robotique aérienne et du big data.

6.0

AIR MARINE constitue des partenariats pour créer les systèmes d'un futur proche avec les programmes d'innovation PELICAN, WADI, AIRMON, drone pompier…

Dans le programme collaboratif « PELICAN », AIR MARINE a réuni les partenaires : - opérationnels Cdiscount et Relais Colis ; - industriels THALES ; - ingénierie Serma ; - académiques, les laboratoires ONERA et IMS ; financier, la Région Nouvelle AQUITAINE dans un groupement qui développe le drone de livraison urbaine européen.

Concernant le programme collaboratif « WADI », AIR MARINE participe en tant que l'intégrateur et l'opérateur de la solution de détection de fuite d'eau des aqueducs dans le cadre d'un financement H2020 de la commission européenne.

Concernant le programme « Airmon », AIR MARINE a créé l'avion qui remplace l'hélicoptère de surveillance de réseaux en cumulant les avantages écologique et économique d'un système 10 fois moins consommateur de carburant.

Notre civilisation connait une révolution technologique qu'AIR MARINE aborde avec l'agilité d'une PME et l'expérience d'une entreprise animée par l'innovation et l'excellence qu'elle à démontré pour ses clients grands comptes comme ENGIE, TOTAL, EDF, LAFARGE, SUEZ…
Ce contexte de marché et ce capital culturel d'AIR MARINE constituent le fondement de sa stratégie d'investissements qui se finance grâce aux résultats de son activité historique et d'augmentations de capital.

Avec 800 k€ d'écart d'exploitation, le compte de résultat témoigne des investissements d'AIR MARINE qui ont été accompli cette année pour réaliser la mutation de la société afin de prendre une part significative de la croissance de son marché.

Faits marquants de l'exercice :

Sur le volet des ressources humaines, nous avons ouvert 3 voies de recrutement :

- La constitution d'**un maillage territorial d'opérateurs de drone** avec la rédaction de notre contrat de licence de marque et une action de prospection sur la France entière pour recruter des télépilotes capables de réaliser nos opérations ;
- Le recrutement et la formation de 12 nouveaux collaborateurs constituant **l'équipe de soutien du business plan** qui prévoit une forte progression du chiffre d'affaires en 2018 et au cours des année suivantes ;
- La construction de la structure R. H. grâce à **une équipe de consultants sénior** dans les services : - opérationnel, - commercial, - administratif, communication…

Sur le volet juridique, nous avons mené 5 opérations majeures :

- Agrément aux exigences de la règlementation aéronautique européenne avec le S.O.P.
- Rédaction du contrat de Licence de marque AIR MARINE pour structurer le cadre contractuel avec nos partenaires opérateurs de drones constituant notre réseau ;
- Introduction en bourse sur le marché EURONEXT ACCESS ;
- Transformation en Société Anonyme ;
- Fusion (TUP) d'AERODRONES.

GP.

Sur le volet financier :

- Augmentations de capital
- Introduction en bourse

Concernant l'activité opérationnelle :

- Préparation des formations dans le cadre de la licence de marque AIR MARINE ;
- Rédaction d'un manuel opérationnel ;
- Rédaction du Manex dans l'activité avion avec le soutien de la société TIME TO FLY pour la mise en conformité avec les exigences réglementaires opérationnelles. AIR MARINE fut la première entreprise française à avoir obtenu sa conformité dans la catégorie la plus exigeante sur la hiérarchie des privilèges opérationnels attachés au statut.
- Equipement du 2e avion avec le dispositif AIRMON de surveillance sur photos.
- Mise en place de la nouvelle génération de logiciels opérationnels de surveillance aérienne SURVAIR 2 pour le système embarqué, et VIEWAIR 2 pour la restitution des rapports auprès de nos clients TIGF, TOTAL, GRTgaz. Le logiciel SURVAIR 1 avait été mis en place en 2001 et l'application VIEWAIR 1 avait été mise en service en 2011.
- Mise en service d'AIRMON dans le cadre du premier appel d'offres imposant la surveillance sur photos comme concept d'observation.
- Approbation de notre système de mission AIRMON par le client GRTgaz après la phase de tests diligenté en 2016 et 2017.
- Approbation et attribution de la société TOTAL pour un marché de surveillance sur photos qui a vu s'imposer notre système AIRMON seul dispositif performant et abouti dans notre discipline.
- Premières phases de tests en Espagne en vue de l'approbation du système de missions AIRMON pour la surveillance sur photos des gazoducs exploités par la société Gaz Natural Fenosa.

Concernant la structuration commerciale :

- Départ de Yoann JOBARD avec son indemnité et sa clause de non concurrence
- Arrivée de Christel DELMAS au poste de directrice commerciale
- Soutien de notre consultant en stratégie commerciale Loïc DINAND
- Arrivée de Thibault SUZANNE au poste de commercial en Secteur Sud-Ouest

Concernant l'innovation :

- PELICAN
- NEMO
- Perche d'inspection
- Planche d'inspection
- AIRMON

Concernant les aspects administratifs et qualité :

- Iso 9001 2015
- CRM ERP
- Contractualisation avec commissaire aux comptes ERECAPLURIEL Audit.

60

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

L'exercice 2018 s'inscrit dans la même ligne stratégique que l'exercice 2017.

Des études de rapprochement sont engagés avec 5 entreprises ayant un profil technologique ou opérationnel. Ces rapprochements pourraient prendre la forme de filialisation, de fusion d'achat de fond de commerce, ou d'accord de coopération. Certain de ces rapprochements permettront de capitaliser des savoir-faire et/ou apporter des projets de drones conçus pour répondre à des applications métiers spécifiques.

Conformément à son business plan, AIR MARINE investit dans les ressources humaines et dans les outils qui lui permettent d'aborder la croissance du marché en ciblant une progression de sa pénétration.

En complément de ces investissements AIR MARINE développe une force opérationnelle sous licence de marque AIR MARINE et prévoit pour cette première année de déploiement la signature de 5 à 10 contrat de licence. Les licenciés de marque AIR MARINE bénéficie de formations techniques et commerciale afin qu'ils puissent exploiter un territoire qui leur est confié. En contrepartie de cette licence, ces partenaires s'aquitent d'une redevance d'entrée, ainsi que d'un pourcentage de leur chiffre d'affaire. A ce jour, 2 licences de marque ont été accordées et 5 négociations sont en cours pour une signature probable avant le 31 décembre 2018.
La tendance de typologie des marchés contractualisés sont complexes avec l'utilisation de moyens et de compétences spécifiques pour intervenir en milieux contraints ou hostiles. Les marges sont plus fortes sur ces activités ou la concurrence est rare ou inexistante.

AIR MARINE positionne ses efforts d'innovation sur les marchés complexe et forme ses partenaires licenciés pour qu'ils puissent capter les marchés des missions complexes comme les marchés à plus faible marge mais plus récurrents.

Concernant les activités de prestations par avions, différents axes de commercialisations sont en cours depuis le début de l'exercice 2018. Les liens se consolident avec le client principal GRTGAZ en particulier avec le développement AIRMON. Les missions plastrons et détection du bâti sont en cours de développement. De plus, des axes de prospections sont avancés à ce jour avec une société espagnole de transport de gaz, avec une société de diagnostic agricole dans le cadre d'un partenariat sur des prestations (missions en 2019 en France, en Espagne et en Italie) De même, certaines études de faisabilités sur la surveillance post tremblement de terre sont en cours avec un cabinet autrichien.
Concernant les activités Drones d'AIR MARINE, des offres packagées métiers sont en développement suite à des demandes spécifiques de différents acteurs, tels que assureurs, pompiers, inspections diverses. Ainsi, certaines prospections sont en cours à l'heure actuelle avec des grands comptes, compagnies d'assurance ou encore certains fournisseurs de téléphonie mobile pour des inspections d'antennes. Les commandes de ce début d'année sont significativement supérieures à celle de la même période en 2017.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Des provisions pour grosses réparations des avions liées aux heures de vol de ceux-ci ont été pris en compte sur l'exercice 2017 pour un montant de 188 433,84€.

Aucune autre provision pour risque n'a été prise en compte pour cet exercice.

60.

Les incertitudes liées aux marchés, sur lesquels AIR MARINE est acteur, n'ont pas fait l'objet de provisions sur l'exercice 2017.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Emission de minibons : constatation par le conseil d'administration de la réussite de la collecte à hauteur de 181.200 € et émission en conséquence de l'emprunt en minibons selon les conditions du contrat d'émission,

- AIR MARINE prévoit depuis fin Janvier 2018 un rapprochement avec la société lorraine ALERION, créée en 2015 et spécialisée dans le développement et la conception de solutions intelligentes par drones. Cette société crée des composants matériels et logiciels pour des fonctions essentielles dans le domaine des drones. L'objectif de ce rapprochement est de faire bénéficier à AIR MARINE, de complémentarités métiers comme la sécurité ou l'autonomie, et de synergies en termes d'opérations et d'innovation

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, AIR MARINE confirme pour 2018 son objectif de chiffre d'affaires de l'ordre de 3 à 3,5 M€ et reste dans une politique d'investissement soutenue avec un prévisionnel de 1,5 M€, dont 50 % dédiés à la R&D et 50 % consacrés à l'investissement en matériels Avions et Drones.

Sur les 3 premiers mois de l'année 2018, le chiffre d'affaires affiche une croissance de 25 % par rapport à 2017 sur la même période.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société AIR MARINE est très engagée en matière de Recherche et Développement et la production immobilisée liée à la R&D sur l'exercice 2017 s'élève à 450.458,73€ se décomposant comme suit :

- Immobilisations Incorporelles pour un montant de 73.991,11€ sur des projets tels que ViewAir, Airmon, Pelican

- Immobilisations corporelles pour un montant de 376.467,77€ sur des projets tels que WADI, Airmon ou drones

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce, représentent moins de 3 % du capital de la société. Les associés ont été consultés au titre de l'obligation permanente en date des 29.03.17, 01.08.2017 et 29.11.17, en application de L 225-129-6 du code de commerce, repoussant l'obligation périodique applicable à novembre 2022.

GD.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces indicateurs ne tiennent pas compte des filiales du groupe auquel appartient AIR MARINE.

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: **Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				152
Montant total des factures concernées	87 190,08€ TTC	21 438,83 € TTC	9 998,60€ TTC	8 296,82 € TTC	126 924,33 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	3,74%	0,92%	0,43%	0,36%	5,45%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	*Il n'y en a pas car toutes les factures sont comptabilisées*				
Montant total des factures exclues	*Idem*				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel				

G.O.

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: **Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				53
Montant total des factures concernées	125 943,71 € TTC	0 €	55 971,82 € TTC	0 €	181 915,53 € TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	*NON APPLICABLE*				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	4,70%		2,09%		6,80%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0 €				
Montant total des factures exclues	0 €				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	contractuel				

60.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé, d'une durée de 12 mois, se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 2.229.668 € contre 2.174.073 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 3.836.617€ après dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations pour 323.567 € et dotation aux provisions pour risques et charges pour 188.434 €, contre 2.838.623 € pour l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 724.120€ à 1.178.677 €, et l'effectif moyen est passé de 13 à 20 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à (908.406) € contre (108.506) € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à un montant de (9.337) € contre (14.236) € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 85.139 € contre 261.355 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices pour cet exercice est de (102.886) € contre (153.222) € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 729.717 € contre un bénéfice de 291.835€ au titre de l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

PRETS INTERENTREPRISES

NEANT

Il n'y a pas lieu d'établir l'attestation du commissaire aux comptes visé aux articles article L 511-6, 3 bis et R 511-2-1-3 du Code monétaire et financier.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Notre groupe n'étant pas soumis aux normes IFRS et toutes les entreprises contrôlées par la Société de façon exclusive ou conjointe ou dans lesquelles elle exerce une influence notable présentant, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à la nécessité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe, il a été décidé, en application des dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe.

60.

AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 729.717,87 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice : 729.717,87 euros.

Affectation

Report à nouveau, soit 729.717,87 euros
Report à nouveau avant affectation : 1.722.478,25 euros
Solde du report à nouveau, soit 992.760,38 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez en annexe au présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur

EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Au cours de cet exercice, le titre qui cotait 4,40 euros lors de l'introduction sur le marché, est passé à 4,60 euros en fin d'exercice.

Le cours le plus bas enregistré au cours de l'exercice écoulé se situe à 4,40 euros qui correspond au cours d'introduction et le cours le plus haut à 4,60 euros le 20 Décembre 2017.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2017 ressortait à 5 319 803,4 euros.

60.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Monsieur Gilles OLICHON
En qualité de Président du Conseil d'administration

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercices concernés				
	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17
Capital en fin d'exercice					
Capital social	121959	121959	121959	121959	289120
Nombre des actions ordinaires existantes					1156479
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	1831609	1991712	2037602	2174073	2229668
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	477471	485732	24894	515763	-267707
Impôts sur les bénéfices	-45802	-112709	-146946	-153222	-102886
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	331466	382262	59959	291835	-729718
Résultat distribué actions ordinaires					
Résultat distribué actions à dividende prioritaire					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				0	-0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				0	-1
Dividende net attribué à chaque action ordinaire				0	0
Dividende net attribué à chaque action à div prioritaire					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	16	12	13	20
Montant de la masse salariale de l'exercice	373078	408950	541706	485198	807367
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	165637	182186	242257	216578	335376